

## **MR 205      Treizième méditation : Qu'un maître doit rendre compte à Dieu de la manière dont il se sera acquitté de son emploi**

### ***1<sup>er</sup> Point***

Comme vous coopérez avec Dieu dans son ouvrage, dit saint Paul, et que les âmes des enfants que vous instruisez sont le champ qu'il cultive par vous (1 Co 3,9), puisque c'est lui qui vous a donné le ministère que vous exercez, quand vous paraîtrez tous devant le tribunal de Jésus-Christ, chacun de vous rendra compte lui-même à Dieu de ce qu'il aura fait, comme ministres de Dieu, et comme étant à l'égard des enfants, dispensateurs de ses mystères (1 Co 4,1).

Et Jésus-Christ étant alors de la part de Dieu établi votre juge, vous dira, comme ce maître dit à son économe: Rendez-moi compte de votre administration (Lc 16,2). Ce sera alors qu'il pénétrera le fond de votre cœur, et qu'il examinera si vous aurez été fidèles économes des biens qu'il vous aura confiés et des talents qu'il vous avait donnés pour les employer à son service; on verra alors le bon ou le mauvais usage que vous en aurez fait, parce que le Seigneur qui vous jugera, découvrira ce qu'il y a de plus caché et de plus secret au fond des cœurs (1 Co 4,5).

Si vous voulez empêcher que ce compte que vous devez rendre, ne grossisse à chaque moment, rendez-vous-le tous les jours à vous-mêmes, et examinez devant Dieu quelle est la conduite que vous tenez dans votre emploi, et si vous n'y manquez à rien de votre devoir; découvrez-vous clairement à vous-mêmes, en vous condamnant avec exactitude sans vous épargner, afin que quand Jésus-Christ viendra vous juger, vous puissiez soutenir son jugement sans frayeur, et que lorsqu'il viendra, il ne trouve plus rien à condamner en vous, parce que vous aurez prévenu son jugement; non seulement quant à ce qui regarde votre personne, mais aussi eu égard aux talents et aux grâces que vous avez reçus de Dieu, pour vous bien acquitter de votre fonction, dont lui-même vous a chargés en vous faisant les dépositaires et les conducteurs des enfants qui sont à lui, et sur lesquels il s'est acquis le droit de Père, non seulement par création, mais aussi par le saint baptême, en vertu duquel ils lui sont tous consacrés.

### ***2<sup>e</sup> Point***

Considérez que le compte que vous aurez à rendre à Dieu ne sera pas peu considérable parce qu'il regarde le salut des âmes des enfants que Dieu a confiés à vos soins, car vous en répondrez au jour du jugement, autant que de la vôtre propre. Et vous devez être persuadés que Dieu commencera par vous faire rendre compte de leurs âmes avant que de vous faire rendre compte de la vôtre, d'autant que, dès lors que vous vous en êtes chargés, vous vous êtes obligés, en même temps, à procurer leur salut avec autant d'application que le vôtre, car vous vous êtes engagés à vous employer tout entiers pour le salut de leurs âmes.

C'est de quoi vous avertit saint Paul lorsqu'il dit que ceux qui sont préposés à d'autres en rendront compte à Dieu. Il ne dit pas que ce sera de leurs propres âmes qu'ils rendront compte, mais des âmes de ceux dont ils ont la conduite, et que c'est sur elles qu'ils doivent veiller comme lui en devant rendre compte (He 13,17). Et la véritable raison est que, pourvu qu'ils remplissent bien la fonction de guides et de conducteurs des âmes de ceux qui leur sont confiés, ils s'acquitteront bien aussi de leurs devoirs à l'égard de Dieu; et Dieu les comblera

de tant de grâces, qu'ils se sanctifieront eux-mêmes, en contribuant, autant qu'ils pourront, au salut des autres.

Avez-vous regardé jusqu'à présent le salut de vos élèves comme votre propre affaire, pendant tout le temps qu'ils ont été sous votre conduite? Car vous avez des exercices qui sont établis pour votre propre sanctification; quoique si vous avez un zèle ardent pour le salut de ceux que vous êtes chargés d'instruire, vous ne manquerez pas de les faire et de les rapporter à cette intention. Et en le faisant, vous attirerez sur eux les grâces nécessaires pour contribuer à leur salut, vous assurant que si vous en usez ainsi, Dieu se chargera lui-même du vôtre. Soyez donc à l'avenir dans ces dispositions.

### ***3<sup>e</sup> Point***

Jésus-Christ, en vous chargeant d'instruire les enfants et de les former à la piété vous a commis le soin d'édifier son corps qui est son Église (Ep 4,12) et vous a obligés en même temps de contribuer, autant qu'il vous sera possible à la sanctifier et à la purifier avec la parole de vie, afin qu'elle puisse paraître devant lui pleine de gloire, sans tache, sans ride et sans aucun défaut, mais toute pure et toute belle. C'est de quoi il veut que vous lui rendiez un compte exact lorsqu'il le demandera; parce qu'il a ce soin fort à cœur, ayant tellement aimé son Église qu'il s'est livré lui-même pour elle (Ep 5,25-27).

Et comme les enfants en sont la portion la plus innocente, et ordinairement la mieux disposée à recevoir les impressions de la grâce, son intention est aussi que vous vous acquittiez tellement à les rendre saints, qu'ils parviennent tous à l'âge de l'homme parfait et de la plénitude de Jésus-Christ; qu'ils ne soient plus flottants comme des enfants, ne tournant plus à tout vent de doctrine, par la fraude et l'artifice, soit des compagnons qu'ils fréquentent ou des hommes par leurs suggestions malignes, les engageant dans l'erreur, mais qu'en toutes choses, ils croissent en Jésus-Christ qui est leur chef, de qui tout le corps de l'Église tient sa structure et sa liaison, afin qu'ils soient toujours tellement unis avec elle et en elle que, par la vertu secrète que Jésus-Christ fournit à tous ses membres (Ep 4,12-16), ils participent aux promesses de Dieu en Jésus-Christ (Ep 3,6).

Mettez-vous donc en état de lui pouvoir répondre (lorsqu'il vous interrogera), que vous vous êtes bien acquittés de tous ces devoirs; et assurez-vous que la meilleure manière de le faire et de rendre Jésus-Christ content, lorsqu'il vous jugera, sera de lui présenter tous ces enfants que vous aurez instruits, comme faisant une partie de l'édifice de l'Église et étant par vos soins entrés dans sa structure, et devenus le sanctuaire où Dieu demeure par le Saint-Esprit (Ep 2,22). C'est ainsi que vous ferez paraître à Jésus-Christ que vous avez véritablement accompli votre ministère, et que vous avez travaillé solidement à édifier et à soutenir l'Église, comme Jésus-Christ vous y avait engagés.